

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformement au Reglement (CE) No. 1907/2006

DESCLEAN LYS QF

Date de revision 04.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du melange et de la societe/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance DESCLEAN LYS QF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du melange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du melange Desinfectant / desinfectant concentre avec des proprietes de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnees de securite

Societe ALSA LYS
4 Allee de la Hardt
68440 Schlierbach
Telephone: 03.89.39.00.78
info@alsa-lys.fr

Adresse e-mail Personne responsable/emettrice

1.4 Numero d'appel d'urgence

ALSA LYS
Telephone: 03.89.39.00.78

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du melange

REGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanee; Catégorie 1B

H314 Provoque des brÙures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité aigue pour le milieu aquatique; Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique; Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

67/548/CEE /1999/45/CE

Provoque des brÙures.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

DESCLEAN LYS QF

2.2 Elements d'etiquetage

Etiquetage selon les Directives CE

R GLEMENT(CE)No1272 008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque des brulures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410

Tres toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Eviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec precaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.

67/548/CEE / 1999/45/CE

Symbole(s)



Corrosif



Dangereux pour l'environnement

D

Phrase(s) R

R34

Provoque des brûlures.

R50

Tres toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S

S26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

536/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un medecin (si possible lui montrer l'etiquette).

S61

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage exceptionnel pour
melanges speciaux

Utilisez les biocides avec precaution. Avant toute utilisation, lisez l'etiquette et les informations concernant le produit.

DESCLEAN LYS QF

2.3 Autres dangers

Conseils généraux

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances / Mélanges

Mélange

Composants dangereux

N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine

No.-CAS	No.-CE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration
2372-82-9	219-145-8	Acute Tox.; 3; H301 Skin Corr.; 1A; H314 STOT RE; 2; H373 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 2; H411 C, N; R22, R48122, R35, R50	< 10 %

Alcools, c12-14 ethoxyle, sulfate, sels de sodium

68891-38-3		Skin Irrit.; 2; H315 Eye Dam.; 1; H318 Xi; R38, R41	< 5 %
------------	--	---	-------

Isotridecanol, ethoxyle

69011-36-5		Acute Tox.; 4; H302 Eye Dam.; 1; H318 Xn; R22, R41	< 5 %
------------	--	--	-------

acide lactique

50-21-5	200-018-0	Skin Irrit.; 2; H315 Eye Dam.; 1; H318 Xi; R38, R41	< 5 %
---------	-----------	---	-------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Donner de l'oxygène. Le secouriste doit se protéger. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

DESCLEAN LYS QF

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de deversement accidentel

6.1 Precautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Precautions individuelles	Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.
---------------------------	--

6.2 Precautions pour la protection de l'environnement

Precautions pour la protection de l'environnement	Ne pas verser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
-----------------------	--

6.4 Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires	Équipement de protection individuel, voir section 8.
--------------------------	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Precautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
--	--

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
---	--

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
--	--

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.
--------------------------------	-------------------------------

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DESCLEAN LYS QF

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) Appareil respiratoire avec filtre ABEK.
Protection des mains	Matière appropriée : Caoutchouc nitrile délai de rupture : > 480 min Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale Ecran facial
Protection de la peau et du corps	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Tablier en caoutchouc ou en plastique Bottes en caoutchouc ou en plastique
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas verser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	type amine
pH	10 (20 °C)
Point d'ébullition	env. 100 °C
Point d'éclair	Non applicable
Pression de vapeur	23 hPa (20 °C)
Densité	1,022 g/cm ³ (20 °C)

DESCLEAN LYS QF

Hydrosolubilite	completement miscible
Auto-inflammabilite	n'est pas auto-inflammable
Viscosite, dynamique	5 mPa.s (23 'C)
Explosibilite	Code de classification: Non explosif

9.2 Autres Informations

donnee non disponible

SECTION 10: Stabilite et reactivite

10.1 Reactivite

Stable dans les conditions recommandees de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de reactions dangereuses

Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

donnee non disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de decomposition dangereux

Pas de decomposition dans les conditions normales de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Conseils supplementaires

L'ingestion peut provoquer des nausees, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et causer finalement une perforation intestinale.

DESCLEAN LYS QF

Les donnees toxicologiques suivantes se referent à:

N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine (No.-CAS: 2372-82-9)

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicite aigue par voie orale (DLSO)	261 mg/kg Espece: Rat Methode: OCDE ligne directrice 401
Toxicite aigue par voie cutanee (DLSO)	> 600 mg/kg Espece: Rat Methode: OCDE ligne directrice 402 Concentration maximale testee, aucune mortalite.
Irritation de la peau	Provoque de graves brOiures. Espece: Lapin Duree d'exposition: 3 min Methode: OCDE ligne directrice 404
Sensibilisation	non sensibilisant Espece: Cochon d'Inde Test de Buehler Methode: OCDE ligne directrice 406
Toxicite à dose repetee	NOAEL: 9 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Duree d'exposition: 90 jr Espece: Rat Methode: OCDE Ligne directrice 408
	NOAEL: 20 mg/kg Voie d'application: Dietetique Duree d'exposition: 90,0 jr Espece: Chien Methode: OCDE Ligne directrice 409
	NOAEL: 15 mg/kg Voie d'application: Dermale Duree d'exposition: 90,0 jr Espece: Rat Methode: US-EPA
	NOAEL: 9 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Duree d'exposition: 90 jr Espece: Rat
Genotoxicite in vitro	negatif Test de Ames, Salmonella typhimurium Methode: OCDE ligne directrice 471
	negatif Mutation genique, cellules V79 de CH Methode: OCDE Ligne directrice 476

DESCLEAN LYS QF

	negatif Test d'aberration chromosomique in vitro, cellules V79 de CH Methode: OCDE Ligne directrice 473
Cancerogenicite	non cancerigene Voie d'application: Dietetique Espece: Rat Methode: OCDE ligne directrice 453
Toxicite pour la reproduction	Type de test: Etude de toxicite pour la reproduction sur deux generations Espece: Rat Voie d'application: Oral(e)
Conseils supplementaires	Absorption

SECTION 12: Informations ecologiques

12.1 Toxicite

Toxicite pour les poissons donnee non disponible

12.2 Persistence et degradabilite

Biodegradabilite donnee non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnee non disponible

12.4 Mobilite dans le sol

Comportement dans les
compartiments de l'environnement donnee non disponible

12.5 Resultats des evaluations PBT et vPvB

Evaluation Ce melange contient de substance consideree comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce melange ne contient aucune substance qui seraient considerees comme etant particulierement persistante et particulierement bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets nefastes

Conseils supplementaires Tres toxique pour les organismes aquatiques.
Ne pas deverser dans des eaux de surface ou dans les egouts.
Tout deversement dans l'environnement doit etre evite.

Les donnees ecotoxicologiques suivantes se referent à:

DESCLEAN LYS QF

N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine (No.-CAS: 2372-82-9)

Toxicite

Toxicite pour les poissons (CL50)	0,68 mg/l Espece: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Toxicite aigue Duree d'exposition: 96 h Methode: OCDE ligne directrice 203
Toxicite pour les poissons (CL50)	0,45 mg/l Espece: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Toxicite aigue Duree d'exposition: 96 h Methode: US-EPA
Toxicite pour la daphnie et les autres invertebres aquatiques (CE50)	0,073 mg/l Espece: Daphnia magna (Grande daphnie) Immobilisation Duree d'exposition: 48 h Methode: US-EPA
(NOEC)	0,024 mg/l Espece: Daphnia magna (Grande daphnie) Test de Reproduction Duree d'exposition: 21 jr Methode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicite pour les algues (CE50r)	0,054 mg/l Espece: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Inhibition de la croissance Duree d'exposition: 96 h Methode: US-EPA
Toxicite pour les algues (ErC10)	0,012 mg/l Espece: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Inhibition de la croissance Duree d'exposition: 72 h Methode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicite aigue pour le milieu aquatique)	10
Toxicite pour les bacteries (CE50)	18 mg/l Espece: boue activee Inhibition de la respiration Duree d'exposition: 3 h Methode: OCDE Ligne directrice 209

DESCLEAN LYS QF

Persistence et dégradabilité

Biodegradabilité

Test de OECD Confirmatory: env. 96 %
Période d'essai: 12 - 15 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 303 A

Test de Zahn-Wellens: 91 %
Période d'essai: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302 B

Essai de fiole fermée: 79 %
Facilement biodégradable.
Période d'essai: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Minéralisation: 73,8 %
Période d'essai: 28 jr

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

donnée non disponible

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Adsorption/Sol

Autres effets néfastes

Conseils supplémentaires

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

DESCLEAN LYS QF

SECTION 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expedition des Nations unies	Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (N,N-Bis (3-aminopropyl) dodecylamine)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Etiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	non

IMDG

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expedition des Nations unies	Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (N,N-Bis (3-aminopropyl) dodecylamine)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Etiquettes	8
	No EMS Numero 1	F-A
	No EMS Numero 2	S-B
14.5	Dangers pour l'environnement	Polluant marin: oui

ADR

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expedition des Nations unies	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N-Bis (3-aminopropyl) dodecylamine)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Code de classification	C9
	Numero d'identification du danger	80
	Etiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

RID

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expedition des Nations unies	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N-Bis (3-aminopropyl) dodecylamine)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Code de classification	C9
	Numero d'identification du danger	80
	Etiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

DESCLEAN LYS QF

DOT

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Disinfectants, liquid, corrosive n.o.s. {N,N-Bis (3-aminopropyl) dodecylamine)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Etiquettes	8
	Numero de Code du Plan d'Urgence	153
14.5	Dangers pour l'environnement	non

TOG

14.1	Numero ONU	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N-Bis (3-aminopropyl) dodecylamine)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4	Groupe d'emballage	III
	Etiquettes	8
14.5	Dangers pour l'environnement	non
14.6	Precautions particulieres à prendre par l'utilisateur	aucun(e)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

SECTION 15:Informations reglementaires

15.1 Reglementations/legislation particulieres à la substance ou au melange en matiere de securite, de sante et d'environnement

Cette fiche de donnees de securite est conforme aux exigences du Reglement (CE) No. 1907/2006

Legislation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2: pollue l'eau

15.2 Evaluation de la securite chimique

non requis

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour phrases R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
RSO	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.